



Kaizen Classroom

L'échec scolaire n'est pas une fatalité ...

PROGRAMME DES COURS CHEZ KAIZEN CLASSROOM

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Chère Madame, Cher Monsieur, Chers Parents

L'équipe de Kaizen Classroom est constituée d'enseignants expérimentés et qualifiés. Ils élaborent des programmes adaptés et personnalisés pour vos enfants. Nos enseignants travaillent sur les savoirs et les compétences ce qui permet à la fois d'acquérir les notions essentielles des programmes ainsi que de développer des méthodes et de bonnes pratiques. Nous travaillons également sur la motivation et la confiance de l'élève pour lui permettre de retrouver le plaisir d'apprendre et surtout de réussir.

Une fois la cotisation annuelle de 50.- acquittée, deux formules de prestations vous sont proposées.

- Abonnement annuel pour 10 mois, de septembre à juin.
 - Elève de scolarité obligatoire : 1 période de soutien scolaire hebdomadaire pour 40.-/mois
 - Elève de scolarité post-obligatoire : 1 période de soutien scolaire hebdomadaire pour 50.-/mois, 2 périodes de soutien scolaire hebdomadaires pour 90.-/mois
- Cours ponctuels « à la demande »
 - Elève de scolarité obligatoire : 15.- la période de soutien scolaire
 - Elève de scolarité post-obligatoire : 20.- la période de soutien scolaire

Merci de nous adresser vos demandes par mail ou courrier postal en complétant le formulaire de ce document.

Nous restons à votre disposition aux coordonnées ci-dessous pour tout complément d'informations.

L'équipe de Kaizen Classroom



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

SOUTIEN SCOLAIRE 2020 – 2021 CHEZ KAIZEN CLASSROOM

Merci de compléter le tableau, de l'enregistrer en format PDF et de nous l'envoyer à contact@kaizenclassroom.ch ou par courrier postal : Kaizen Classroom, Chemin des prés 7 – 1450 Ste-Croix.

Coordonnées complètes des parents : <i>(Prénom, nom, adresse, téléphone portable, e-mail)</i>	
Prénom, nom de l'enfant Année scolaire et voie <i>(VG1/2, VP, Maturité standard ou renforcée, ...)</i>	
Matières souhaitées :	
Disponibilités : <i>(Jours & horaires souhaités, 2 possibilités minimum)</i>	
Prestation souhaitée :	<input type="checkbox"/> Abonnement pour l'année scolaire <input type="checkbox"/> Cours ponctuels

Date : _____

Signature : _____

La présente inscription dûment datée, signée et retournée à Kaizen Classroom, fait office d'inscription, de reconnaissance de dette, et d'acceptation des conditions générales Kaizen Classroom.



Conditions générale Kaizen Classroom

1. Le présent document énonce les conditions générales d'inscription aux cours ainsi que les droits et obligations des clients de Kaizen Classroom. Le représentant légal est responsable du respect de ces conditions.
2. Les périodes de cours sont de 45 min. L'année scolaire commence le premier lundi du mois de septembre et finit le dernier vendredi du mois de juin. L'année scolaire est divisée en 10 mois. Les cours n'ont pas lieu durant les vacances scolaires vaudoises.
3. Le présent contrat est conclu jusqu'à la fin de l'année scolaire, il n'est pas reconduit tacitement.
4. Pour des raisons d'organisation, les élèves sont priés d'arriver 5 minutes avant le début du cours.
5. Pour les abonnements, le nombre de mois à payer est calculé depuis la date du premier cours jusqu'au mois de juin. Les mensualités sont transmises au représentant légal en un seul envoi. Il contient les bulletins de versement pour l'ensemble des mensualités de l'année scolaire. Ils sont payables chaque fin de mois et dans un délai de 30 jours. Tout retard de paiement de plus de 30 jours fera office de frais de rappels tels que mentionnés sur la facture.
6. Pour les cours ponctuels, une facture est envoyée au représentant légal chaque fin de mois, payable chaque mois à réception de la facture et dans un délai de 30 jours. Tout retard de paiement de plus de 30 jours fera office de frais de rappels tels que mentionnés sur la facture.
7. Un entretien préalable entre l'enseignant, le représentant légal et l'élève a lieu avant le premier cours. Cet entretien a pour but de définir les modalités de suivi et les objectifs souhaités. L'horaire fixé et le cours choisi entre l'enseignant et le représentant légal lors du premier entretien restent valables pour toute la durée de l'engagement et ne peuvent être modifiés.
8. Pour des raisons d'organisation, l'annulation pour justes motifs, d'un cours doit être annoncée au plus tard 24 heures à l'avance jours ouvrables et uniquement auprès de l'enseignant. En cas de non-respect de cette clause, les cours manqués ne sont en aucun cas remplacés ou remboursés.
9. En cas de maladie, le cours peut être remplacé uniquement sur présentation d'un certificat médical qui doit parvenir dans les 5 jours ouvrables qui suit l'annonce d'absence. En cas d'annulation pour de justes motifs –et avec la présentation du justificatif- (camp, stage, urgence familiale, décès), le cours est reporté selon convenance entre le représentant légal et l'enseignant. Les motifs suivants ne sont pas considérés comme de justes motifs : train manqué, heures d'arrêt, départ anticipé en vacances, oubli.
10. Sur demande écrite par mail à contact@kaizenclassroom.ch, les parents peuvent prendre un rendez-vous avec l'enseignant de leur enfant ou demander un entretien avec le directeur, afin d'avoir un bilan.



Kaizen Classroom

11. Kaizen Classroom décline toute responsabilité pour les vols ou dommages aux biens ou aux personnes pouvant survenir dans ses locaux.

12. Kaizen Classroom se réserve le droit d'exclure de manière temporaire ou définitive un élève qui ne respecterait pas le cadre de travail. En cas d'exclusion, les cours non-suivis ne sont pas remboursés.